

Comité Syndical du mardi 25 février 2025

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

Numéro de délibération	Intitulé	Vote
25022025-1	Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical 17 décembre 2024	Approuvé
25022025-2	Modification de la délibération n°17122024-03 Constitution d'un groupement de commande pour l'achat de bacs de collecte	Approuvé
25022025-3	Abrogation des délibérations 45-2020 convention d'accès à la déchetterie de Coucy le Château des habitants d'Epagny et de Vézaponin et 18-2021 modifiant la délibération 45-2020	Approuvé
25022025-4	Débat d'Orientaion Budgétaire 2025	Approuvé
25022025-5	Contribution des Communautés de Communes et d'Agglomération pour 2025	Approuvé

Fait à Laon, le 04 MARS 2025

Le Président,

Eric DELHAYE





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 25 FEVRIER 2025**

Date de la convocation : 18 février 2025

Date d'affichage : 18 février 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 25 février à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs de THORE Benoît, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUVRY Benoît, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège Monsieur ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur BIEDAL Pierre, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur KAMINSKI Frédéric et LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame BALITOUT Jacqueline, DRUET Pierrette, Messieurs BERTELLOT Pierre, JUILLIART Serge, CARLIER Rémi, PIERRE Dominique

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice et FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, SECLIER Valérie, BERNARD Evelyne, Monsieur RASERO Philippe

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, TENAILLON Marie Angéline, Monsieur CAUX Patrick, WARNIER Eddy, RICHARD Philippe

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, directrice générale et Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable, Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte, des encombrants et des points d'apports volontaires et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs.

Madame Béatrice LEBEL a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 28

Nombre de votants : 32

25022025-1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical 17 décembre 2024

Monsieur Le Président présente le Procès-Verbal de la réunion du comité syndical du 17 décembre 2024.

Le comité syndical, par 32 voix POUR, par 0 CONTRE, 0 abstention,

Approuve le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 17 décembre 2024.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE

La Secrétaire,

Béatrice LEBEL

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 25 FEVRIER 2025**

Date de la convocation : 18 février 2025

Date d'affichage : 18 février 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 25 février à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs de THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège Monsieur ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur BIEDAL Pierre, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur KAMINSKI Frédéric et LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame BALITOUT Jacqueline, DRUET Pierrette, Messieurs BERTELLOT Pierre, JUILLIART Serge, CARLIER Rémi, PIERRE Dominique

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice et FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, SECLIER Valérie, BERNARD Evelyne, Monsieur RASERO Philippe

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, TENAILLON Marie Angéline, Monsieur CAUX Patrick, WARNIER Eddy, RICHARD Philippe

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, directrice générale et Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable, Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte, des encombrants et des points d'apports volontaires et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs.

Madame Béatrice LEBEL a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 28

Nombre de votants : 32

25022025-2. Modification de la délibération n°17122024-03 Constitution d'un groupement de commande pour l'achat de bacs de collecte

Après analyse des différentes données et méthodes / procédés de chaque collectivité, il a été décidé de mettre en œuvre un groupement de commande pour l'achat de bacs qui favoriserait à la fois une économie substantielle (tarifs préférentiels grâce à une quantité plus importante de fournitures à acheter) mais aussi une mutualisation des procédures d'achat et de passation des marchés.

Aussi, dès 2011, un premier groupement de commande concernant l'achat de bacs de collecte a été constitué.

Au vu du bon déroulement de l'exécution de celui-ci et des prix proposés, deux autres groupements ont été mis en place par la suite.

Lors du renouvellement de la convention constitutive en 2021, dix collectivités ont fait part de leur intérêt à rejoindre le groupement (7 initialement)

L'accord-cadre attribué cette même année se terminant le 30 juin 2025, des collectivités ont à nouveau manifesté leur intérêt à recourir au groupement de commande pour l'achat de bacs de collecte:

- la Communauté de communes du CANTON D'OULCHY-LE-CHATEAU
- la Communauté de communes du PAYS DE LA SERRE
- le « SIRTOM » du Laonnois
- GRAND SOISSONS AGGLOMERATION
- la Communauté de communes RETZ EN VALOIS
- la Communauté de communes du VAL DE L' AISNE
- la Communauté de communes de la REGION DE CHATEAU-THIERRY
- la Communauté de Communes de la THIERACHE DU CENTRE
- la Communauté de Communes THIERACHE SAMBRE ET OISE
- la Communauté de Communes du PAYS DU VERMANDOIS,

Aussi,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de bacs de collecte ;

- Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commande en termes de simplification administratives et d'économie financière,
- Considérant qu'à cette fin et conformément à l'article L 2113-7 du Code de la Commande Publique, une convention collective d'un groupement de commande doit être signée entre les différentes collectivités intéressées,
- Considérant que Valor'Aisne a proposé d'être le coordonnateur du groupement et de mettre en œuvre les missions qui lui sont attribuées
- Considérant que la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, il conviendra d'élire parmi les membres à voix délibérative de

la Commission d'Appel d'Offres de chaque collectivité adhérente le représentant qui siègera à la commission du groupement. Un suppléant doit également être élu.

Il convient de modifier en ce sens la délibération n°17122024-03 et de procéder à une nouvelle désignation d'un titulaire et d'un suppléant.

- Considérant que le représentant de Valor'Aisne présidera la CAO du groupement puisque le syndicat est désigné coordonnateur ;

Après avis favorable des membres du bureau, Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Emet un avis favorable à la constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un accord cadre à bons de commande (avec un montant maximum) relatif à l'achat de bacs de collecte,

Décide d'adhérer au groupement de commande pour l'achat de bacs de collecte,

Approuve la convention constitutive du groupement de commande désignant Valor'Aisne comme coordonnateur du groupement,

Autorise le président à signer la future convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de bacs de collecte,

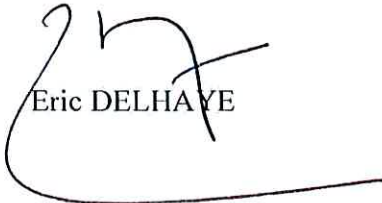
Elit monsieur Claude PHILIPPOT (titulaire) et Madame Béatrice LEBEL (suppléante) pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande,

Précise que les crédits relatifs à ce marché seront inscrits aux budgets correspondants

Joint à l'appui de la présente délibération une copie du projet de la convention constitutive du groupement de commande

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

La Secrétaire,


Béatrice LEBEL

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 25 FEVRIER 2025**

Date de la convocation : 18 février 2025

Date d'affichage : 18 février 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 25 février à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs de THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège Monsieur ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur BIEDAL Pierre, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur KAMINSKI Frédéric et LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame BALITOUT Jacqueline, DRUET Pierrette, Messieurs BERTELLOT Pierre, JUILLIART Serge, CARLIER Rémi, PIERRE Dominique

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice et FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, SECLIER Valérie, BERNARD Evelyne, Monsieur RASERO Philippe

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, TENAILLON Marie Angéline, Monsieur CAUX Patrick, WARNIER Eddy, RICHARD Philippe

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, directrice générale et Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable, Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte, des encombrants et des points d'apports volontaires et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs.

Madame Béatrice LEBEL a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 28

Nombre de votants : 32

25022025-3. Abrogation des délibérations 45-2020 convention d'accès à la déchetterie de Coucy le Château des habitants d'Epagny et de Vézaponin et 18-2021 modifiant la délibération 45-2020

Par délibération n°45-2020 en date du 9 décembre 2020, le Comité Syndical a délibéré favorablement pour l'accès des habitants d'Epagny et de Vézaponin à la déchetterie de Coucy le Château suite à la demande de la Communauté de Communes Retz en Valois, a autorisé Monsieur Le Président à signer la convention à intervenir ainsi que toute pièce ou tout acte subséquent, et a fixé la participation au titre de l'année 2021 à 20.50 € HT soit 22.55 € TTC.

Celle-ci a été modifiée par la délibération n°18-2021 afin de fixer le montant de la participation de la Communauté de Communes Retz en Valois pour l'année 2021 au prorata de la durée d'accès à la déchetterie de Coucy Le Château.

La communauté de communes de RETZ EN Valois ne s'étant toujours pas prononcée, il convient d'abroger les deux délibérations.

Après avis favorable des membres du bureau, le comité syndical, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide

- **D'abroger** la délibération 45-2020 autorisant Monsieur Le Président à rédiger et signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes RETZ en VALOIS, ainsi que toute pièce ou tout acte subséquent et fixant la participation de la Communauté de Communes RETZ en VALOIS au titre de 2021 à 20.50€ HT soit 22.55€ TTC.

- **D'abroger** la délibération 18-2021 fixant la participation de la Communauté de Communes RETZ en VALOIS au titre de 2021 à 20.50 € HT soit 22.55 € TTC, proratisée sur la durée effective d'accès à la déchetterie de Coucy Le Château,

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE

La Secrétaire,



Béatrice LEBEL

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 25 FEVRIER 2025**

Date de la convocation : 18 février 2025

Date d'affichage : 18 février 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 25 février à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs de THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège Monsieur ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur BIEDAL Pierre, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur KAMINSKI Frédéric et LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame BALITOUT Jacqueline, DRUET Pierrette, Messieurs BERTELLOT Pierre, JUILLIART Serge, CARLIER Rémi, PIERRE Dominique

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice et FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, SECLIER Valérie, BERNARD Evelyne, Monsieur RASERO Philippe

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, TENAILLON Marie Angéline, Monsieur CAUX Patrick, WARNIER Eddy, RICHARD Philippe

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, directrice générale et Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable, Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte, des encombrants et des points d'apports volontaires et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs.

Madame Béatrice LEBEL a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 28

Nombre de votants : 32

25022025-4. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

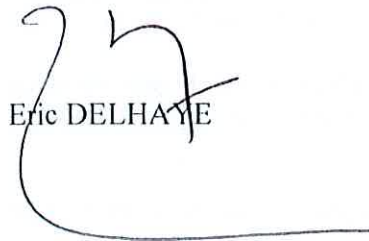
Le rapport d'orientation budgétaire 2025 présenté par Monsieur Le Président est soumis à la discussion du comité syndical. Le rapport est joint en annexe.

Après avis favorable du bureau, le **comité syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2025 présenté par Monsieur Le Président.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

La Secrétaire,


Béatrice LEBEL

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Le rapport d'orientation budgétaire représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire. Il permet d'informer les élus de la situation économique et financière afin d'éclairer leurs choix dans le cadre du vote du budget primitif.

Au vu des incertitudes liées aux différents conflits internationaux, à l'évolution de la réglementation et dans l'attente du vote de loi de finances établir des prévisions pour l'année 2025 demeure un exercice compliqué.

Conjoncture économique : premier bilan 2024 et perspectives 2025 (source DOB 2025 CE janvier 2025)

Le monde :

Les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran. La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie. La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

Zone Euro : L'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques :

L'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4^{ème} trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques :

L'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2- 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé.

Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après - 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024

Comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité :

les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

France : nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %. En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent : • de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses • le projet de loi de finances est actuellement débattu à l'Assemblée nationale.

L'actualité relative à la gestion des déchets (Sources La Gazette ; Actu Environnement ; ecologie.gouv.fr)

La loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC)

Promulguée le 10 février 2020, la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) recense 130 articles qui ont pour objectifs de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage. La loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable,
- Mieux informer les consommateurs,
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,
- Agir contre l'obsolescence programmée,
- Mieux produire.

Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir.

Elle prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Pour y parvenir, des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage seront fixés par décret. Ces objectifs sont répartis sur quatre périodes (2021-2025, 2025-2030, 2030-2035, 2035-2040), permettant de repenser progressivement l'utilisation des plastiques à usage unique.

Cette mesure impacte profondément nos modes de consommation, car nous utilisons très régulièrement des produits en plastique à usage unique : tubes de crème ou de dentifrice, bidons de lessive ou de produits ménagers, bouteilles de shampoing... Il s'agit également d'une mesure forte pour l'industrie.

Trois objectifs sont fixés par le premier décret 3R (2021-2025)

- Un objectif de 20% de réduction des emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation,
- Un objectif de tendre vers une réduction de 100 % des emballages en plastique à usage unique « inutiles », tels que les blisters plastiques autour des piles et des ampoules, d'ici fin 2025
- Un objectif de tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025 et pour y parvenir un objectif que les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché soient recyclables, ne perturbent pas les chaînes de tri ou de recyclage, ne comportent pas de substances ou éléments susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé.

La France s'est fixée pour objectif de réduire de 50 % le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici à 2030.

La loi renforce également la lutte contre le gaspillage alimentaire en rehaussant ses objectifs. Les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective (supermarchés, cantines...) devront réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2025. Les secteurs qui produisent ou transforment des denrées alimentaires ainsi que la restauration commerciale devront également réduire de 50 % leur gaspillage alimentaire par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2030.

Onze nouvelles filières pollueurs-payeurs sont créées par la loi :

- Depuis le 1 er janvier 2021 : les produits du tabac
- Depuis le 1 er janvier 2022 : les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin, les produits ou matériaux de construction du bâtiment, les voitures, camionnettes, véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et les quadricycles et les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles. La mise en place opérationnelle de ces dernières a eu lieu en 2024.
- Depuis le 1 er janvier 2024 : les chewing-gums et les textiles sanitaires à usage unique, y compris les lingettes pré imbibées
- A partir du 1 er janvier 2025 : les engins de pêche contenant du plastique.

La loi étend également le périmètre de certaines REP, comme celle des emballages ménagers. Celle-ci s'étend désormais aux emballages professionnels. Cette extension est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2021 pour les professionnels de la restauration. Elle est ensuite étendue à l'ensemble des emballages professionnels à compter du 1er janvier 2025.

Généralisation du tri à la source des biodéchets :

Promulguée le 10 février 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Elle impose, aux collectivités à compétence collective, le déploiement du tri à la source des biodéchets à destination de tous les producteurs depuis le 1er janvier 2024 (ménages, administrations, professionnels, ...).

Le SIRTOM du Laonnois a retenu le compostage de proximité comme modalité de tri des biodéchets. Le syndicat a pour objectif de couvrir 100% de son territoire par des composteurs individuels ou partagés.

Ces dispositifs présentent à la fois un bénéfice économique et environnemental vis-à-vis de la collecte, tout en générant néanmoins des investissements et amortissements relativement importants.

Depuis 2008, le SIRTOM du Laonnois dote gratuitement les foyers de son territoire en composteurs ou lombricomposteurs. A ce jour, environ 70% des habitations individuelles du territoire ont été équipés par le SIRTOM. De plus, des sites de compostage partagé sont déployés en pied d'immeubles ou dans des villages. Développer le compostage demeure une priorité, ainsi d'autres sites de compostage partagés sont prévus.

Renouvellement du barème F de CITEO par avenant en attente de signature du nouveau contrat en 2025

Dans l'attente de la signature du nouveau contrat en 2025, le barème F de CITEO (2018-2022) a été renouvelé pour le début d'année 2025. Ce renouvellement reprend l'ensemble des thématiques du barème F dont la généralisation du dispositif de tri des déchets hors foyer.

Les modalités du nouveau barème n'ont pas encore été précisées.

Expérimentation de la consigne pour réemploi des emballages en verre

La région Hauts-de-France a été choisie pour expérimenter la mise en place d'une consigne pour certains emballages en verre.

Seront concernées certaines bouteilles de marques partenaires de CITEO (bouteilles ambrée 75 cl – 33 cl, bouteilles à goulot large et étroit 1 L, pots 450 ml et 720 ml). Il s'agira d'emballages standardisés produits en partenariat avec CITEO qui seront distribués par les grandes surfaces (Auchan, Carrefour, U, Intermarché). La mise en place sera progressive entre mai 2025 et fin 2026.

Par ailleurs, développer l'accompagnement des professionnels demeure une priorité. A ce titre, nous continuons d'agir pour la prévention et la collecte sélective des déchets assimilés. Il s'agit de renforcer notre accompagnement des professionnels et de mettre en valeur, tout comme pour les particuliers, les actions déjà réalisées par les entreprises, les artisans-commerçants, les administrations...

La situation du SIRTOM et l'orientation budgétaire proposée pour 2025

Elle vise à poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en essayant de préserver un fonds de roulement et un autofinancement suffisant. Elle permet également de prévoir les investissements nécessaires à la mission de service public tout en maîtrisant également la dette. Marquer le pas sur les investissements serait, dans tous les cas, impossible au vu des délais de livraison notamment qui tendent à s'améliorer.

L'amélioration des performances, qui passe notamment par la prévention, le tri, la communication, l'optimisation et la modernisation des services, la maîtrise des coûts, ainsi que par la prise en compte des conditions de travail du personnel, notamment au regard de la santé et de la sécurité, s'inscrit d'année en année comme constante de l'action du SIRTOM, la situation actuelle compliquant la donne.

Anticiper et saisir toute opportunité demeure plus que jamais nécessaire en vue d'amortir les hausses ou pertes que nous subissons par ailleurs.

Baisse des tonnages après la hausse, liée aux changements de modes de consommation et de comportements induits par la crise COVID-19, puis la relance suivie de la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, les nouvelles orientations politiques suite aux élections du Président des Etats Unis, hausse de la TGAP, et, par conséquent, des coûts de traitement des déchets (impactés également par d'autres hausses) et de notre contribution à Valor'Aisne, prix du carburant et de l'énergie, inflation, évolution de la grille indiciaire, difficultés d'approvisionnement, fluctuation des prix de reprise des matériaux, etc. sont autant de paramètres impactant directement les orientations et les révisions budgétaires pour 2025. Une hausse de la contribution se justifie d'autant plus.

De plus, à l'instar de la décroissance démographique de l'Aisne, le SIRTOM connaît depuis plusieurs années une diminution de sa population (89 487 en 2018, 86 753 en 2025 soit une perte de 2 734 habitants, la baisse de la population étant de 163 habitants entre 2024 et 2025), laquelle a des répercussions sur la contribution, ce qui correspond à une diminution d'environ 16 950€.

Forte hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour la cinquième année consécutive

La taxe générale sur les activités polluantes, ou TGAP, perçue par l'Etat, a été fondée sur le principe du pollueur payeur et porte sur les tonnages enfouis ou incinérés de déchets. Elle doit, en particulier, contribuer au respect de la hiérarchie des déchets en renchérissant le coût de l'élimination qui constitue le mode de gestion des déchets le moins efficace d'un point de vue environnemental et, donc, en favorisant la prévention, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets.

Elle est définie par le Code des douanes et évolue chaque 1er janvier.

La forte hausse de la TGAP se poursuit. En effet, elle est passée de 37 € HT par tonne enfouie en 2021 à 60 € HT en 2024. L'augmentation sera de 6 € cette année. La TGAP passe à 65 € HT la tonne enfouie en 2025. Une majoration pour les déchets réceptionnés en dépassement de l'objectif annuel de 5€ pourrait être mise en place. Les modalités d'application de ce malus n'ont pas encore été précisées. Cette taxe s'ajoute au prix du traitement à la tonne. A noter que la TGAP est soumise à une TVA de 10%. L'augmentation de TGAP sur une tonne stockée d'OMR ou d'encombrants est donc de 6 € cette année, impactant fortement le budget.

La valorisation énergétique d'une partie des refus de tri permet de réduire une partie de la TGAP.

Evolution de la TGAP attendue

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP Valorisation énergétique de plus 75% de biogaz / tonne	20,08 €	23,00 €	24,00 €	24,00 €	25,00 €	37,00 €	45,00 €	52,00 €	59,00 €	65,00 €

Pour limiter l'impact de ces hausses, la LFI 2019 a introduit un taux réduit de TVA de 5,5% pour les prestations qualifiées d'économie circulaire correspondant à l'amélioration du taux de valorisation matière et organique. Le tri sélectif, ainsi que certains flux de déchetterie y sont éligibles depuis 2021.

Synthèse des tonnages 2024 entrant sur le SIRTOM- leurs éléments chiffrés Nous ne disposons pas de tous les éléments au moment de la rédaction du présent document. Des recueils de données et des vérifications sont en cours.

FLUX	2020	Kg / hab	2021	Kg / hab	2022	Kg / hab	2023	Kg / hab	2024	Kg / hab	% Evolution kg/an 2024 2023	Population concernée 2024
OMR	15961,53	180,06	16072,64	182,03	14985,2	170,78	13778,32	157,78	13522,36	155,58	-1,39%	86916
ENCOMBRANTS	3231,54	36,01	3919,20	43,85	3532,09	39,77	3462,48	39,19	3347,28	38,06	-2,89%	87957
VERRE	3407,12	38,59	3412,64	38,65	3401,3	38,76	3345,68	38,31	3214,04	36,98	-3,48%	86916
DECHETS VERTS PAP	1219,86	18,13	1970,46	29,43	1690,1	25,44	1542,00	23,37	1520,06	23,17	-0,84%	65593
MONOFLUX	4755,14	52,99	5042,43	57,11	5044,42	57,49	5193,56	59,47	5218,18	60,04	0,95%	86916
DECHETTERIE hors verre et encombrants	9521,90	106,11	13389,91	149,82	12164,86	136,96	12548,12	141,95	13081,36	148,72	4,77%	87957
TOTAL OMA	24123,79	271,64	24527,71	277,79	23430,920	267,030	22317,560	255,560	21954,580	252,595	-1,16%	86916

DETAIL DES TONNAGES DE DECHETTERIE hors REP et Textiles

Types de déchets	2020	Kg / hab	2021	Kg / hab	2022	Kg / hab	2023	Kg / hab	2024	Kg / hab	% Evolution kg/an 2024 2023	Population concernée 2024
ENCOMBRANTS	3231,54	36,01	3919,2	43,85	3538,81	39,768	3462,480	39,366	3347,280	38,056	-3,33%	87957
BOIS	1428,7	15,92	1954,25	21,87	1792,13	20,189	1653,660	18,801	1725,610	19,619	4,35%	87957
DECHETS VERTS	2266,06	25,25	3866	43,26	3092,95	34,285	3676,880	41,803	4285,180	48,719	16,54%	87957
DDS	43,95	0,49	45,46	0,51	39,037	0,440	42,931	0,488	50,049	0,569	16,58%	87957
Et / ou autres	5872,52	65,44	7595,25	84,98	7234,03	81,51	7174,66	81,570	7020,53	79,818	-2,15%	87957
TOTAL	12842,77	143,12	17379,98	194,46	15696,95	176,73	16010,60	182,028	16428,64	186,780	2,61%	87957
TOTAL DMA	38186,42	432,89	43878,15	501,68	40817,97	469,20	39870,16	460,96	39903,28	462,55	-6,47%	87957

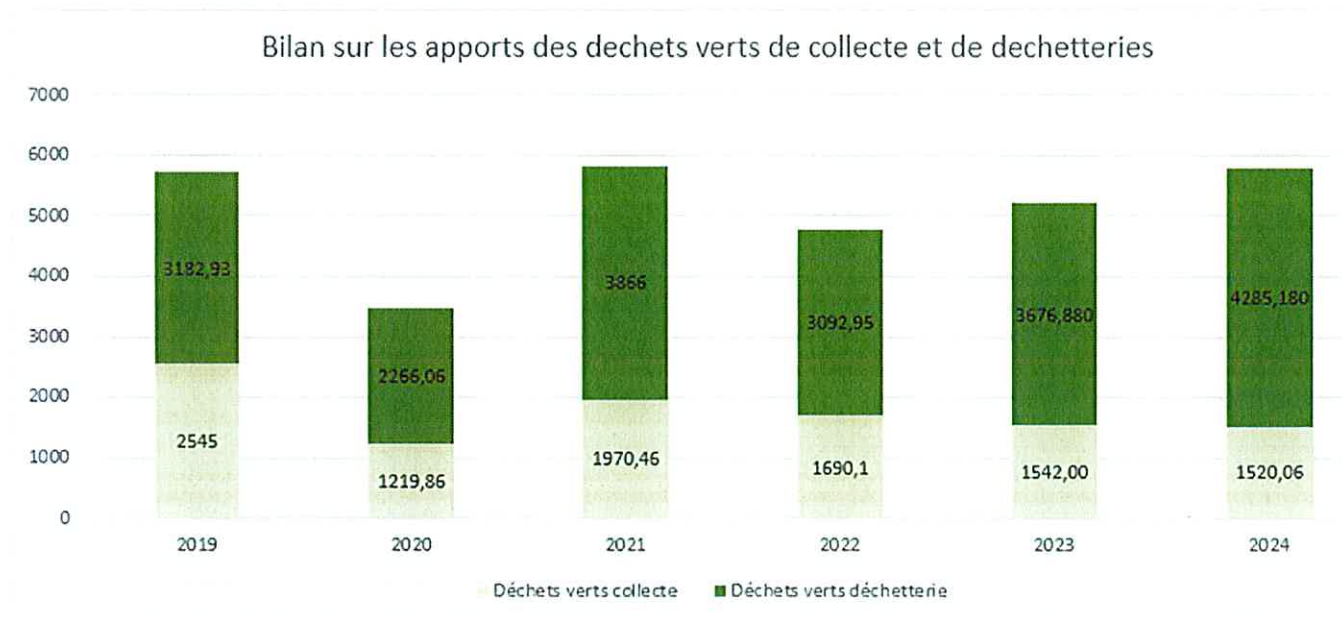
Estimation Polystyrène / Textile / Plastiques rigides

Le niveau de performances est plus favorable depuis 2022. En effet, la production d'OMR collectée a baissé de 6.18% entre 2021 et 2022 (170,78 kg/an/hab / 182.03kg/an/hab) et de 1.39% entre 2023 et 2024 (157.78kg / 155.58kg)

La hausse de 0.95% du flux de collecte sélective est sans nul doute le résultat de la mise en place de l'extension des consignes de tri plastiques (ECT) et également de l'adaptation des volumes de bacs dans le cadre de la collecte des OMR en C0.5. Mais aussi de l'ensemble de actions de sensibilisation menées sur notre territoire.

De plus, certaines caractérisations montrent que la qualité du tri est en légère amélioration en 2024 par rapport à 2023. Les résultats de caractérisations servent de clé de répartition des tonnages de refus, issus du centre de tri, entre collectivités.

La production de déchets verts en porte à porte baisse de 22 tonnes soit 1.42% comparée à 2023 à contrario de celle de déchetterie en hausse de 16.54%.



Le Compte Administratif 2024

Le budget est comptabilisé en TTC

Au titre de l'exercice 2024 lui-même, le compte administratif fait apparaître après rattachement des charges et produits à l'exercice, un excédent de 233 806.81€ en fonctionnement (-636 983.37€ en 2023) et un déficit de 880 972.71€ en investissement, hors restes à réaliser d'un montant négatif de 629 744.00€.

A noter qu'en 2023, les recettes de ventes de matériaux étaient inférieures de 253 000€ aux estimations établies au budget primitif 2023. En 2024, elles sont inférieures de 85 400€ par rapport aux prévisions budgétaires.

Le résultat d'investissement cumulé est de + 618 371.16€.

En intégrant les résultats et soldes antérieurs, l'excédent définitif disponible en fonctionnement (inscrit au compte 002), après la prise en compte des restes à réaliser et des rattachements, est de 1 390 400.94€ (1 156 594.13 € en 2023), soit un fonds de roulement permettant de fonctionner environ 42 jours en intégrant l'ensemble des dépenses réelles (36 jours en 2024). L'objectif est de ne pas recourir à une ligne de trésorerie génératrice de frais.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

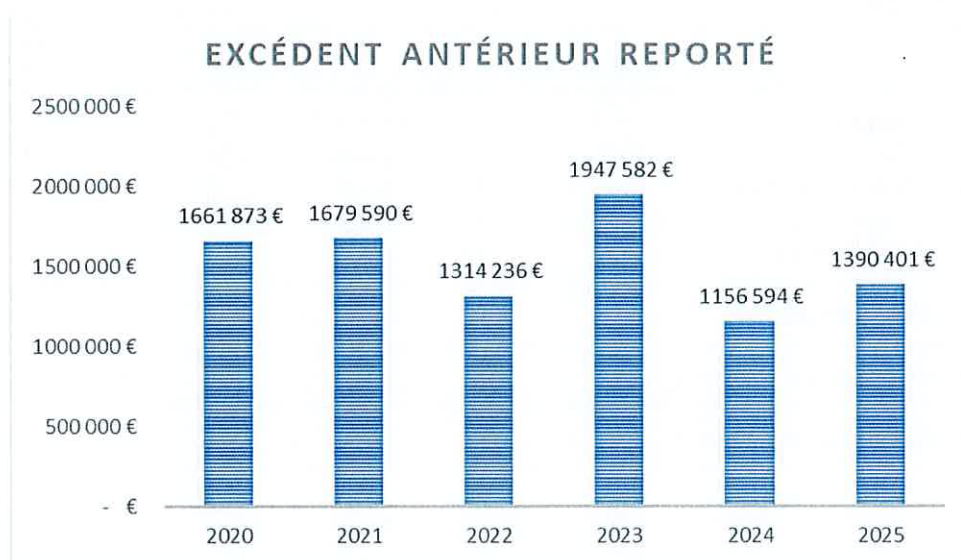
Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) - (déficit)	+	233 806,81 €
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) - (déficit)	+	1 156 594,13 €
RESULTAT A AFFECTER	+	1 390 400,94 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024

Résultat de l'exercice	-	880 972,71 €
Solde d'exécution n-1 précédé du signe + (excédent) - (déficit)	+	2 129 087,87 €
Dépenses 001 (Besoin de financement)		
Recettes 001 (Excédent de financement)		
Résultat n - (n-1)	+	1 248 115,16 €
Soldes des restes à réaliser n-1	-	629 744,00 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	+	618 371,16 €
REPRISE	+	1 390 400,94 €

1) Affectation en réserves recettes 1068 en investissements ;
egal au moins la couverture du besoin de financement

2) report en fonctionnement en recettes 002 + 1 390 400,94 €



Les dépenses de fonctionnement en 2025

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de quatre postes principaux : les charges à caractère général, les charges de personnel, la contribution à Valor'Aisne, le virement à la section d'investissement et les amortissements.

Globalement, les crédits nécessaires au fonctionnement de la structure devraient avoisiner les 13.3 millions d'euros (intégrant les résultats n-1).

Les charges prévisionnelles à caractère général sont estimées à 1.68M€. Elles sont en très légère augmentation de 0.55% par rapport aux crédits inscrits en 2024 et de 12.41% par rapport au réalisé. Le poste carburant (485 000€) est en augmentation de 16.20% du fait de la mise à disposition de notre borne B100 pour les camions de transfert de Valor'Aisne (+50 000€). Sans cette mise à disposition le poste carburant serait en légère augmentation (+4.94% par rapport au réalisé). Cette stabilisation est possible grâce au passage au B100 de la quasi totalité de la flotte.

Les charges prévisionnelles de personnel diminueraient de -2.65% de BP à BP (2.78% par rapport au CA 2024) représentant 28% des dépenses de fonctionnement (30% en 2024) soit 3.73M€ en 2023 contre 3.84€ en 2024.

Dans le cadre de l'aménagement et la réduction du temps de travail, les agents sont rémunérés sur une base de travail de 35 heures hebdomadaires soit 1607 heures par an.

		Effectifs pourvus	
	Catégorie	Temps complet	Temps incomplet
Filière administrative			
Attaché	A	2	
Rédacteur principal de 2 ^{me} classe	B	0	0.80
Rédacteur	B	2	
Adjoint administratif principal de 1 classe	C	3	0.70
Adjoint administratif principal de 2 ^{eme} classe	C	2	
Adjoint administratif	C	2	
Filière technique			
Technicien	B	2	
Agent de maitrise principal	C	1	
Agent de maitrise	C	1	
Adjoint technique	C	14	
Adjoint technique principal de 2 ^{ame} classe	C	15	0.43
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	15	0.80
TOTAL		59	2.73

Par ailleurs, le recours à du personnel contractuel non permanent est rendu nécessaire notamment pour faire face aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité qui nécessitent à eux seuls la création de 15 postes.

Bases salariales

Charges de personnel	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Rémunération principale	1 559 417.00€	1 492 171.13€	1 510 730.00€
SFT	38 276.00€	37 997.24€	40 000.00€
NBI	9 341.00€	7 024.24€	8 900.00€
Autres indemnités titulaires	386 520.00€	356 955.05€	320 000.00€
Rémunération du personnel non titulaire	543 000.00€	566 730.09€	570 000.00€
Autres indemnités non titulaires	66 210.00€	23 303.92€	47 000.00€

La rémunération principale correspond à la masse salariale des agents titulaires. Elle prend en compte les revalorisations indiciaires, ainsi que les évolutions de carrière habituelles. Ce montant correspond au traitement indiciaire augmenté des heures supplémentaires que peuvent effectuer les agents selon les nécessités de service. Le total des heures supplémentaires payées au titre de l'année 2024 s'élève à 36 295€ contre 30 744€ en 2023.

La plupart des heures supplémentaires correspond à la collecte des jours fériés. Les agents de collecte travaillant les jours fériés peuvent, selon leur choix, se faire payer leurs heures ou récupérer double comme le prévoit le protocole d'accord.

Les autres indemnités des titulaires d'un montant de 320 000€ correspondent aux diverses primes et indemnités dont bénéficient les agents. Cette baisse s'explique par la suppression de la prime exceptionnelle d'inflation.

Les autres indemnités des non titulaires d'un montant de 47 000€ correspondent à l'IFSE décidée fin d'année 2022.

Les crédits d'un montant de 570 000€ correspondent aux dépenses de personnel non titulaire nécessaire entre autres pour la collecte saisonnière des déchets verts, au remplacement, au titre de la continuité de service, des agents en congé, en arrêt pour indisponibilité physique, ce principalement en collecte et en déchetterie. Les heures supplémentaires (35 244€ en 2024 38 190€ en 2023) y sont également intégrées ainsi que les congés payés, la taxe employeur de 10% dite « de précarité » applicable depuis le 1er janvier 2021. Ces crédits concernent également la rémunération des agents contractuels recrutés pour des besoins occasionnels tels que la communication et la distribution des composteurs en porte à porte.

Concernant les charges patronales, le taux CNRACL est en augmentation de 3 points (chiffre connu le 03/02/2025), le taux de maladie des titulaires prend 1 point, le taux accident de travail pour les contractuels reste à ce jour à 1.72%.

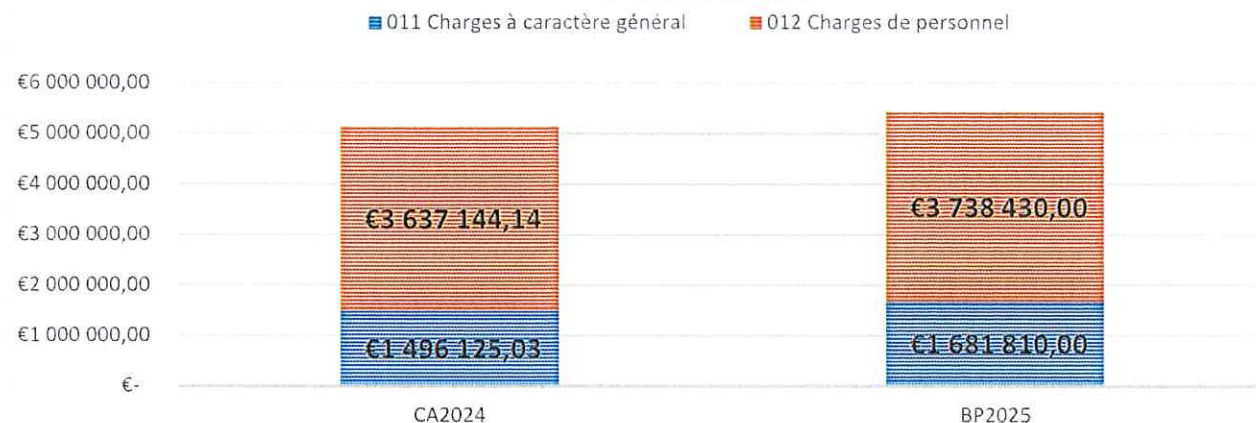
Avantages en nature

Les agents du SIRTOM bénéficient de chèques-déjeuner à raison d'un chèque par jour travaillé.

La valeur faciale du chèque est de 7,5€ dont 4,5€ de participation de l'employeur et 3€ de participation de l'agent.

Une participation pour la mutuelle de 30€ par mois est versée aux agents adhérant à une mutuelle labellisée. Concernant la garantie de maintien de salaire la participation est de 10€ à condition d'avoir un contrat labélisé. Ces participations concernent les agents titulaires.

MAITRISE DES CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE PERSONNEL



Les autres charges de gestion courante mobilisent 5.63 millions d'euros et augmentent à hauteur de 4.61% de BP à BP.

La contribution versée au titre de l'ensemble du traitement des déchets à Valor'Aisne constitue une part importante des dépenses. En augmentation de 2.38%, soit environ 122 000€ (1.41€/habitant), elle est estimée à 5 280 000€ (5 157 376€ en 2024) soit 48% des dépenses réelles de fonctionnement (47 % en 2024).

Sans l'évolution des tonnages d'OMR (en baisse) et de déchets verts (en forte hausse), la contribution versée à Valor'Aisne aurait augmenté 71 400€ soit une hausse de 3.69% (+0.82€/habitant).

La contribution à la tonne enfouie augmente de 8.33% tandis que celle à l'habitant n'évolue pas.

Les prix de traitement des déchets de déchetterie subissent également des variations. Nous pouvons souligner l'augmentation de celui des encombrants de 4.14%.

Cette augmentation s'explique également par le fait qu'il y aura le coût de deux années pour la convention des eaux et de l'électricité de Valor'Aisne estimé à hauteur de 114 000€ pour une année (non comptabilisé dans les rattachements 2024) Sans cette année supplémentaire l'augmentation aurait été de 3.07% contre 5.19%

Contribution Valor'Aisne

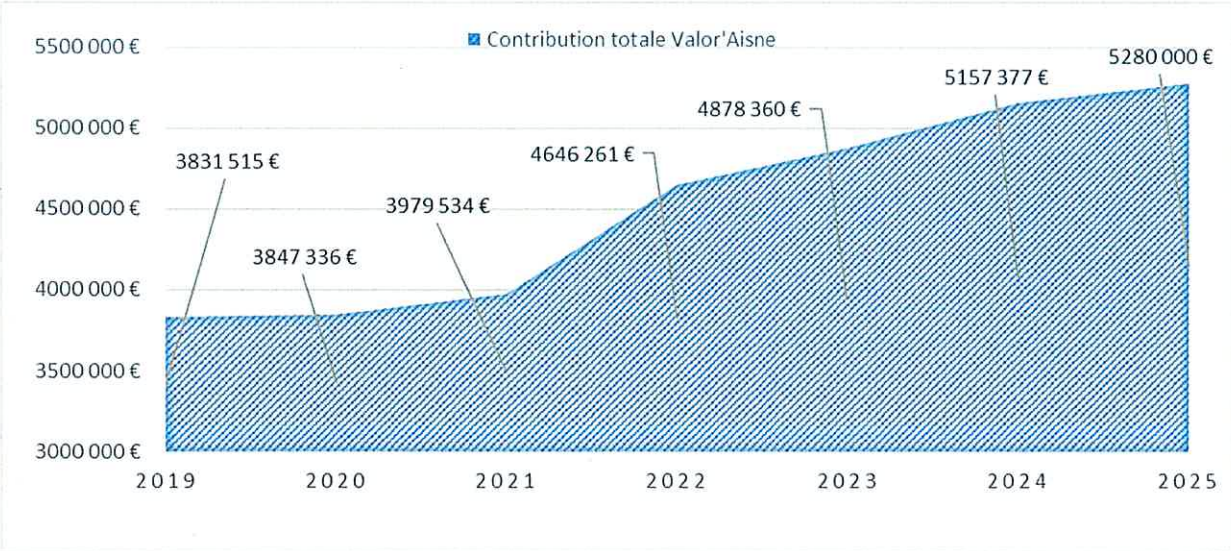
Part de la collecte des déchets collectés en porte à porte et habitants

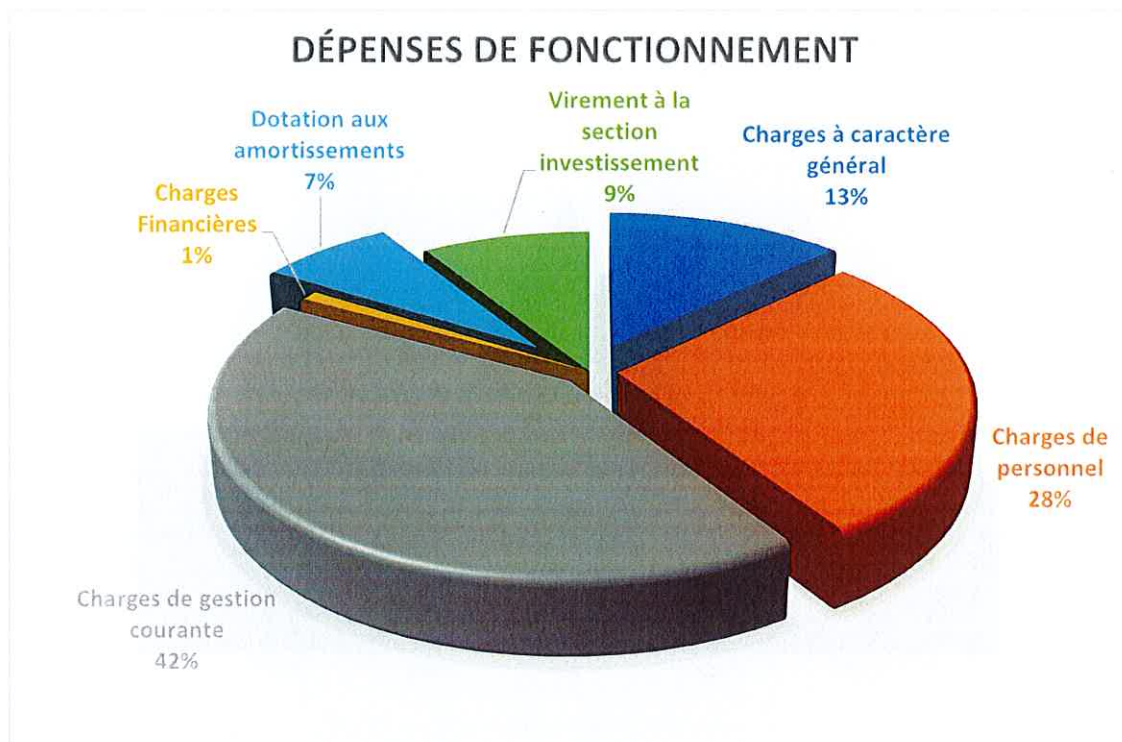
	Année de référence pour le calcul du tonnage	Tonnage retenu pour le calcul de la cotisation	Prix à la tonne	Population de référence	Cotisation à l'habitant	Cotisation totale	% Evolution de la cotisation
BP2019 HT TOTAL	2018	17078,31	70,13 €	89216	19,55 €	2 941 874,68 €	
BP2019 TTC TOTAL	2018	17078,31	77,14 €	89216	21,51 €	3 236 456,99 €	-1,14%
BP2020 HT TOTAL	2019	16374,43	72,64 €	88647	19,53 €	2 920 714,51 €	
BP2020 TTC TOTAL	2019	16374,43	79,90 €	88647	21,48 €	3 212 454,52 €	-0,74%
BP2021 HT TOTAL	2020	17111,65	82,94 €	88297	19,53 €	3 143 680,66 €	
BP2021 TTC TOTAL	2020	17111,65	91,23 €	88297	21,08 €	3 422 396,59 €	6,54%
BP2022 HT TOTAL	2021	17054,65	94,85 €	87742	21,53 €	3 506 718,81 €	
BP2022 TTC TOTAL	2021	17054,64	104,34 €	87742	23,19 €	3 814 218,12 €	11,45%
BP2023 HT TOTAL	2022	16129,88	105,00 €	87327	23,07 €	3 708 271,29 €	
BP2023 TTC TOTAL	2022	16129,88	115,50 €	87327	24,82 €	4 030 055,58 €	5,66%
BP2024 HT TOTAL	2023	15 139,46	120,00 €	86916	23,07 €	3 892 132,92 €	
BP2024 TTC TOTAL	2023	15 724,84	132,00 €	86916	24,82 €	4 232 534,19 €	5,02%
BP2025 HT TOTAL	2024	15 139,46	130,00 €	86753	23,07 €	3 969 521,51 €	
BP2025 TTC TOTAL	2024	15 139,46	143,00 €	86753	24,82 €	4 317 753,18 €	2,01%

La part de la contribution relative au traitement des déchets de déchetterie augmente de 4.22% par rapport à 2024

Flux de déchets	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP 2024	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP 2025	Evoluation prix à la tonne	Evoluation en %	Tonnages 2024 effectifs pour le calcul	Taux de tva	Total traitement HT	Total traitement TTC	TONNAGES 2023	TOTAL HT	TOTAL TTC
Encombrants	145,00 €	151,00 €	6,00 €	4,14%	3347,28	10%	505 439,28 €	555 983,21 €	3465,9	502 555,50 €	552 811,05 €
Bois	35,00 €	35,00 €	- €	0,00%	1725,61	10%	60 396,35 €	66 435,99 €	1653,66	57 878,10 €	63 665,91 €
Souches	54,00 €	54,00 €	- €	0,00%	0	5,50%	- €	- €	0	- €	- €
Gravats Valo	0,25 €	0,25 €	- €	0,00%	1852,8	5,50%	463,20 €	488,68 €	2258,1	564,53 €	595,57 €
Déchets verts	33,00 €	33,00 €	- €	0,00%	4285,18	5,50%	141 410,94 €	149 188,54 €	3704,5	122 248,50 €	128 972,17 €
Plâtres	93,00 €	93,00 €	- €	0,00%	557,33	5,50%	51 831,69 €	54 682,43 €	536,42	49 887,06 €	52 630,85 €
Plâtres complexes		144,00 €	144,00 €								
Bases	554,00 €	539,00 €	- 15,00 €	-2,71%	0,26	10%	140,14 €	154,15 €	0,149	82,55 €	90,80 €
Peintures	360,00 €	353,00 €	- 7,00 €	-1,94%	4,85	10%	1 712,05 €	1 883,26 €	3,57	1 285,20 €	1 413,72 €
Solvants	360,00 €	353,00 €	- 7,00 €	-1,94%	0,223	10%	78,72 €	86,59 €	0,243	87,48 €	96,23 €
Aérosols	1 167,20 €	1 142,00 €	- 25,20 €	-2,16%	1,263	10%	1 442,35 €	1 586,58 €	1,135	1 324,77 €	1 457,25 €
EVS	360,00 €	353,00 €	- 7,00 €	-1,94%	12,451	10%	4 395,20 €	4 834,72 €	10,073	3 626,28 €	3 988,91 €
Produits non identifiés	879,00 €	860,00 €	- 19,00 €	-2,16%	29,737	10%	25 573,82 €	28 131,20 €	27,354	24 044,17 €	26 448,58 €
Produits phytosanitaires	1 398,00 €	1 367,50 €	- 30,50 €	-2,18%	1,145	10%	1 565,79 €	1 722,37 €	0,325	454,35 €	499,79 €
Acides	914,00 €	894,00 €	- 20,00 €	-2,19%	0,065	10%	58,11 €	63,92 €	0,02	18,28 €	20,11 €
Combustants	1 476,00 €	1 444,00 €	- 32,00 €	-2,17%	0	10%	- €	- €	0	- €	- €
Filtres à huiles	360,00 €	353,00 €	- 7,00 €	-1,94%	0,055	10%	19,42 €	21,36 €	0,062	22,32 €	24,55 €
Amiante	110,00 €	110,00 €	- €	0,00%	0	10%	- €	- €	0	- €	- €
Huiles alimentaires	- €	- €	- €	#DIV/0!	1,825	10%	- €	- €	0	- €	- €
Huile de vidange	- €	- €	- €	#DIV/0!	33,93	5,50%	- €	- €	33,41	- €	- €
DIB	70,00 €	70,00 €	- €	0,00%	0	5,50%	- €	- €	0	- €	- €
Pneus	185,00 €	180,00 €	- 5,00 €	-2,70%	15,08	10%	2 714,40 €	2 985,84 €	0	- €	- €
Mise en balles	35,00 €	35,00 €	- €	0,00%	468,66	5,50%	16 403,10 €	17 305,27 €	430,86	15 080,10 €	15 909,51 €
Déchets verts Agglo	33,00 €	33,00 €	- €	0,00%	7,22	5,50%	238,26 €	251,36 €	5,72	188,76 €	199,14 €
Déchets verts Ville de Laon	33,00 €	33,00 €	- €	0,00%	559,82	5,50%	18 474,06 €	19 490,13 €	484,44	15 986,52 €	16 865,78 €
Déchets verts porte à porte	33,00 €	33,00 €	- €	0,00%	1520,06	5,50%	50 161,98 €	52 920,89 €	1542	50 886,00 €	53 684,73 €
TOTAL					14 424,84	TOTAL	882 518,85 €	958 216,49 €	14 157,94	846 220,46 €	919 374,64 €

TOTAL CONTRIBUTION VALOR AISNE	5 275 969,67 €
INSCRIPTION VERS BP 2024	5 280 000,00 €

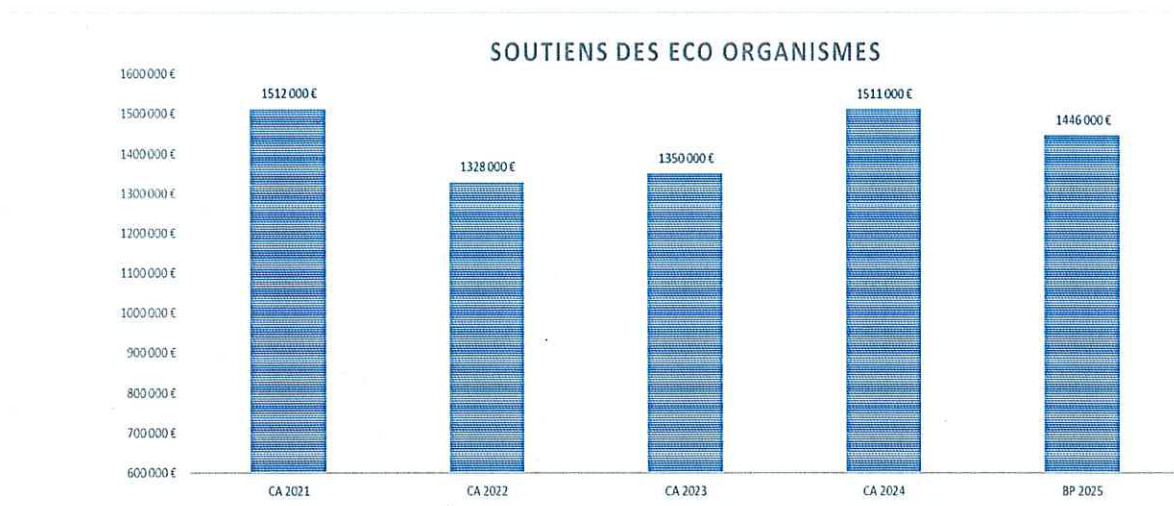
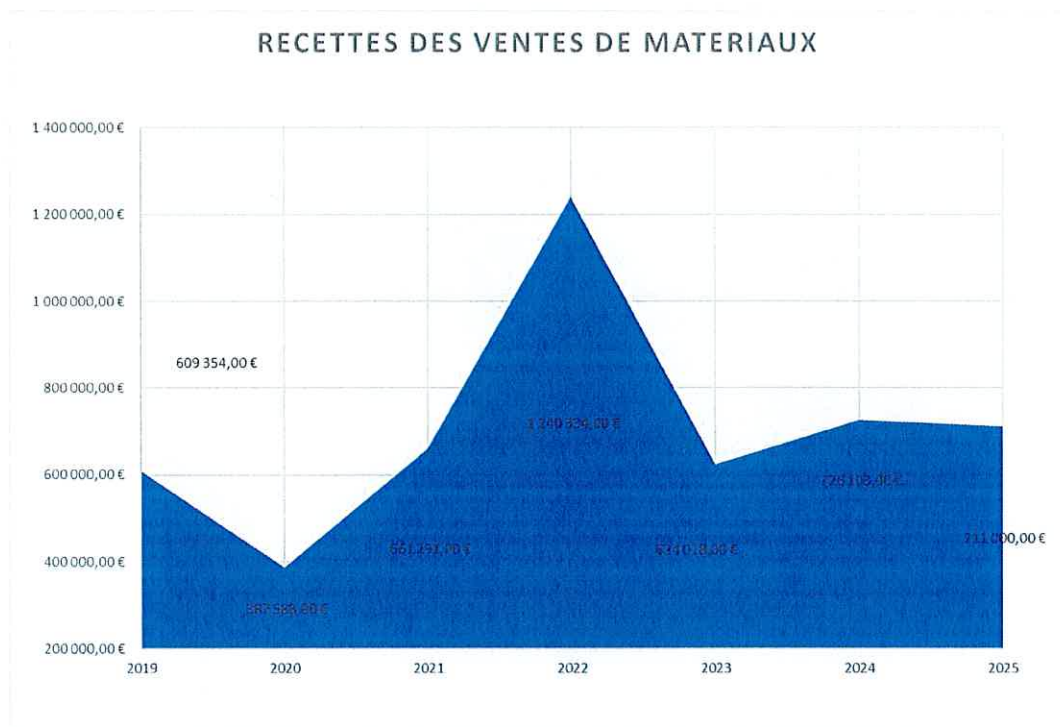




Les recettes de fonctionnement en 2024

Elles sont constituées essentiellement de la contribution versée par les membres, des soutiens des éco organismes et ventes de matériaux.

Concernant ces dernières, les prévisions de 2025 ont été établies sur les prix de fin d'année ou sur les prix moyens de 2024, en fonction des matériaux.



La différence des soutiens estimés en 2025, comparativement à 2024, s'explique notamment par l'impact des résultats de caractérisation du monoflux, laquelle a des répercussions sur le calcul des soutiens basés sur les tonnes sorties du centre de tri.

Les services travaillent sur des pistes d'amélioration de la qualité du monoflux, notamment par des suivis de collecte et une sensibilisation personnalisée des foyers qui n'effectuent pas le tri de manière conforme.

Malgré l'optimisation continue des services de collecte et de déchetterie, la hausse des charges à caractère général (12.78%) et de la masse salariale (+1.78%) nécessitent d'augmenter la contribution pour 2025 afin de faire face aux diverses hausses subies par ailleurs, notamment celle relative aux traitements des déchets.

Il y a lieu également de garantir un fonds de roulement suffisant.

Population desservie

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon	43942	43696	43219	42905	42772	42770
Communauté de Communes du Chemin des Dames	5567	5588	5581	5578	5579	5596
Communauté de Communes Picardie des Châteaux	17755	17664	17625	17511	17242	17033
Communauté de Communes de la Champagne Picarde	21383	21349	21317	21333	21323	21354
TOTAL	88647	88297	87742	87327	86916	86753

La diminution du nombre d'habitants (moins 163) entraîne automatiquement une perte de contribution de 16 952€ sur la base de 104€/an/hab.

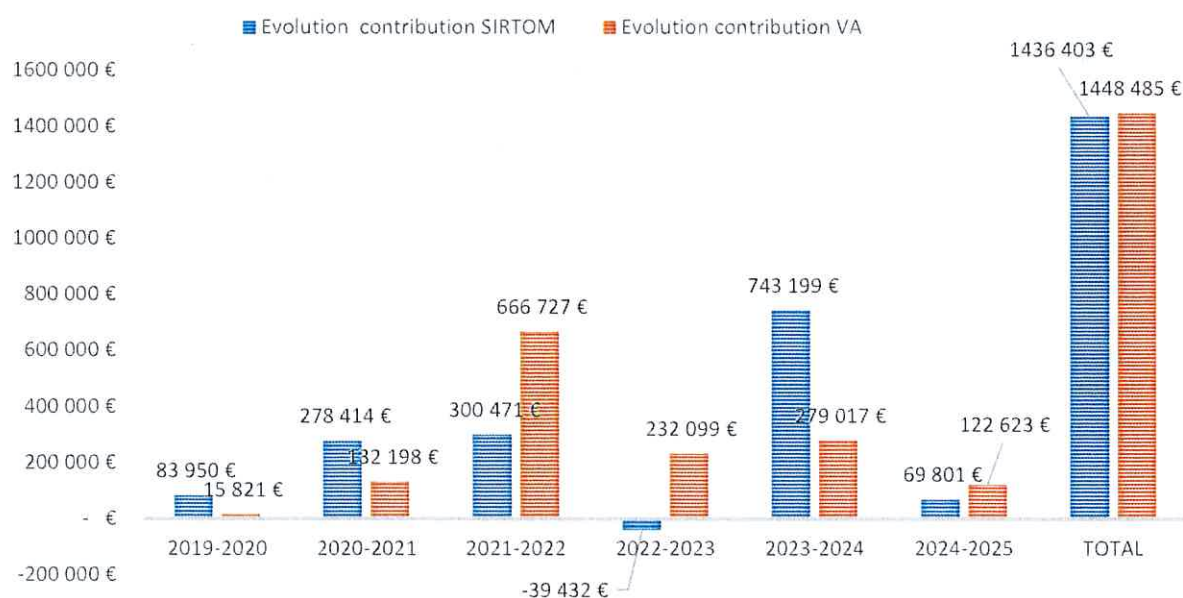
Afin de garantir l'équilibre budgétaire et d'améliorer le fonds de roulement, il y aurait lieu de passer la contribution à l'habitant à 105€/an/hab.

La contribution par adhérent serait la suivante :

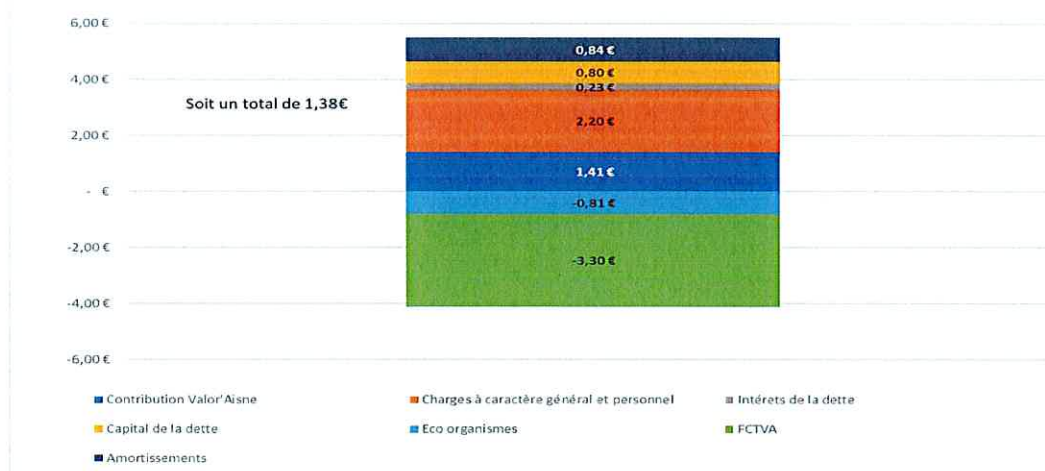
Contribution à l'habitant de 105€	
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon	4 490 850,00 €
Communauté de Communes du Chemin des Dames	587 580,00 €
Communauté de Communes Picardie des Châteaux	1 788 465,00 €
Communauté de Communes de la Champagne Picarde	2 242 170,00 €
TOTAL	9 109 065,00 €

La hausse serait de 0,96%.

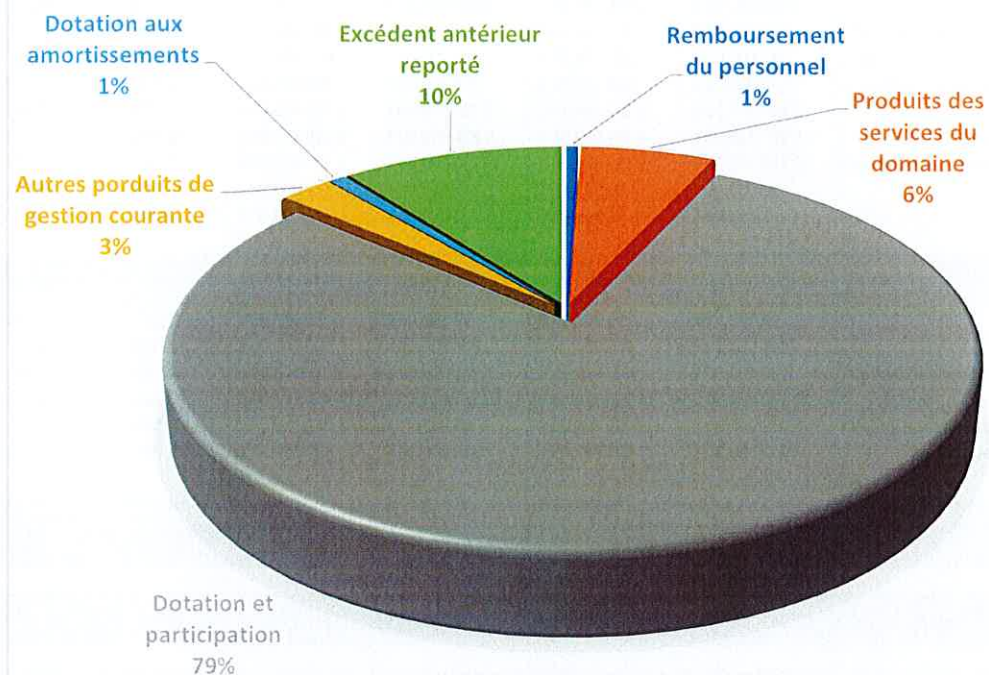
EVOLUTION DES AUGMENTATIONS DE CONTRIBUTION



RÉPARTITION DE L'AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Soldes d'épargne

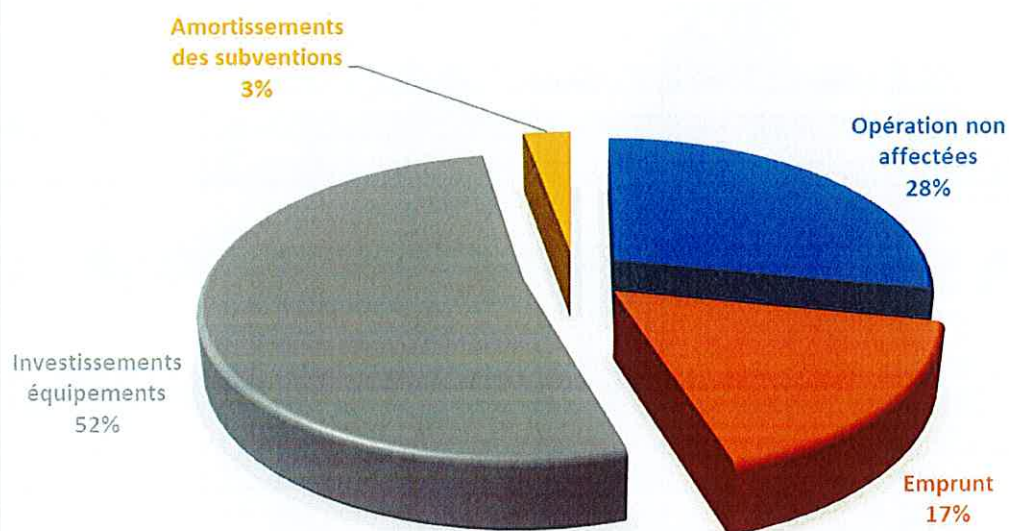
Population totale 2025	BP 2024	CA 2024 (1)	BP 2025 105€ +1€/hab	BP 2025 104€	%Evolution BP2025 CA 2024	% Evolution BP2024 BP 2025
011 Charges caractères général	1 672 550,00 €	1 496 125,03 €	1 681 810,00 €	1 681 810,00 €	12,41%	0,55%
Dont carburants	504 000,00 €	417 371,74 €	485 000,00 €	485 000,00 €	16,20%	-3,77%
Dont prestations de services	412 600,00 €	389 456,44 €	431 000,00 €	431 000,00 €	10,67%	4,46%
Dont entretien véhicules	364 000,00 €	308 822,03 €	330 000,00 €	330 000,00 €	6,86%	-9,34%
012 Charges de personnel	3 840 264,00 €	3 637 144,14 €	3 738 430,00 €	3 738 430,00 €	2,78%	-2,65%
65 Autres charges de gestion courante	5 387 845,00 €	5 381 920,51 €	5 636 400,00 €	5 636 400,00 €	4,73%	4,61%
Dont contribution Valor'Aisne	5 157 445,00 €	5 157 376,20 €	5 280 000,00 €	5 280 000,00 €	2,38%	2,38%
66 Charges financières	99 000,00 €	96 675,15 €	117 000,00 €	117 000,00 €	21,02%	18,18%
67 charges exceptionnelles	1 193,00 €	51 266,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	-98%	-16%
68				- €		
Total dépenses réelles hors 022	11 000 852,00 €	10 663 130,83 €	11 174 640,00 €	11 174 640,00 €	4,80%	1,58%
013 Atténuation de charges	87 910,87 €	131 969,14 €	72 982,06 €	72 982,06 €	-44,70%	-16,98%
70 Produits des services	847 063,00 €	761 824,08 €	846 000,00 €	846 000,00 €	11,05%	-0,13%
Dont ventes de matériaux	726 103,00 €	640 663,06 €	711 000,00 €	711 000,00 €	10,98%	-2,08%
74 Dotations et participations	10 178 364,00 €	10 550 319,67 €	10 555 065,00 €	10 468 312,00 €	-0,78%	3,70%
Dont contribution EPCI	9 039 264,00 €	9 039 264,00 €	9 109 065,00 €	9 022 312,00 €	-0,19%	-0,19%
75 Produits divers de gestion courantes	297 800,00 €	295 707,01 €	328 000,00 €	328 000,00 €	10,92%	10,14%
76 Produits financiers	- €	- €	- €	- €		
77 Produits exceptionnels hors amortissements	- €	53 579,67 €	- €	- €	-100,00%	#DIV/0!
Total recettes réelles hors excédent antérieur	11 411 137,87 €	11 793 399,57 €	11 802 047,06 €	11 715 294,06 €	-0,66%	3,43%
Epargne gestion (hors intérêts d'emprunts)	509 285,87 €	1 226 943,89 €	744 407,06 €	657 654,06 €	-46,40%	46,17%
Epargne brute (RRF -DRF)	410 285,87 €	1 130 268,74 €	627 407,06 €	540 654,06 €	-52,17%	52,92%
Capital de la dette	- 590 200,00 €	- 590 127,68 €	- 659 900,00 €	- 659 900,00 €	11,82%	11,81%
Epargne nette (Moins capital de la dette)	- 179 914,13 €	540 141,06 €	- 32 492,94 €	- 119 245,94 €	-106,02%	-81,94%
FCTVA Compte 10222	179 900,00 €	166 042,31 €	453 000,84 €	453 000,84 €	173%	152%
RESULTAT	- 14,13 €	706 183,37 €	420 507,90 €	333 754,90 €	-52,74%	-2976094%

Les dépenses d'investissement en 2025

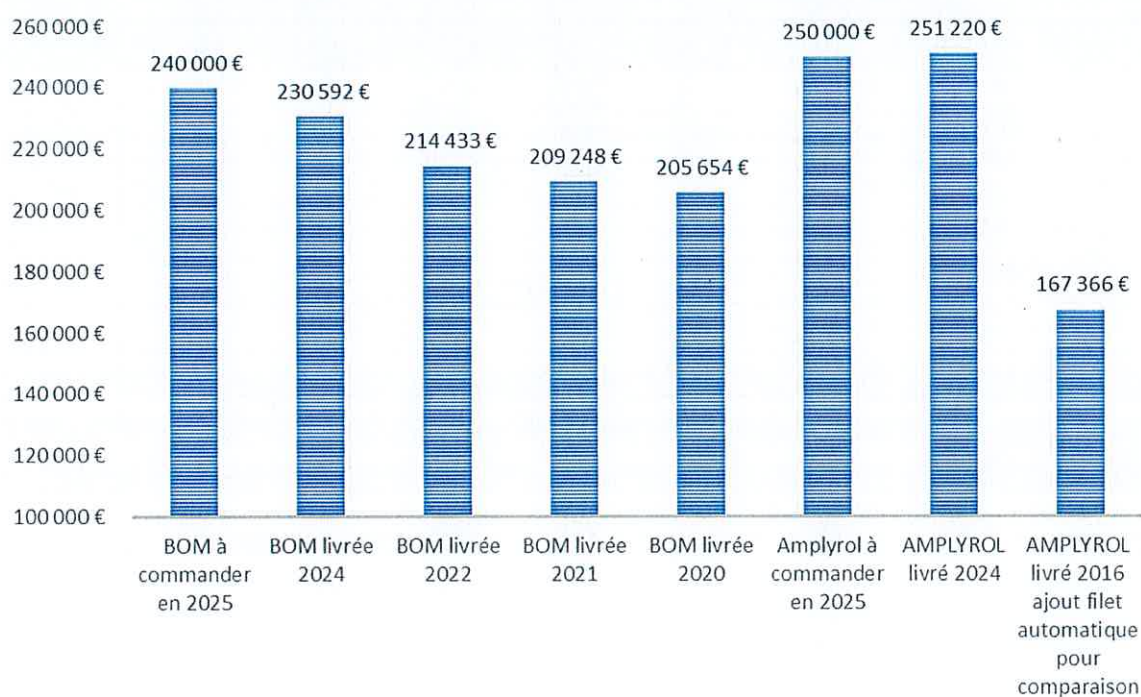
Le SIRTOM poursuit la modernisation, le renouvellement et l'optimisation des équipements nécessaires à sa mission de service public, sachant qu'il a fallu anticiper en 2022 certains achats au regard des délais de livraison qui se sont fortement allongés. Les délais de livraison tendent à revenir à la normale à partir de 2025.

Les dépenses d'investissement s'équilibrent avec les recettes de la section à hauteur de 3.86 millions d'euros (dont 666 620 euros de restes à réaliser, le solde étant de – 629 744€).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION PRIX MATERIELS ROULANTS



Les investissements réalisés en 2024

OPERATIONS	Coûts prévisionnels 2024	RAR 2023	Total prévu	Réalisé	% de réalisation hors RAR	Engagées / RAR	% de réalisation avec les engagements	TOTAL
Collecte du verre	46 800,00 €	324 286,00 €	371 086,00 €	36 340,73 €	10%	328 166,00 €	98%	
Boute de vitesses et embrayage				17 620,73 €				
Solde camion verre	- €	324 286,00 €	324 286,00 €			300 086,00 €		
Conteneurs à verre	46 800,00 €		46 800,00 €	18 720,00 €		28 080,00 €		
Ancien Centre d'enfouissement technique	183 000,00 €	- €	183 000,00 €	82 434,00 €	45%	- €	45%	
Voirie ancienne décharge	83 000,00 €		83 000,00 €	82 434,00 €				
Torchère	100 000,00 €		100 000,00 €					
Collecte sélective	392 750,00 €	963 936,00 €	1 356 686,00 €	1 084 226,92 €	80%	- €	80%	1 084 226,92 €
Deux BOM		461 186,00 €	461 186,00 €	461 185,44 €				
Deux BOM		502 750,00 €	502 750,00 €	502 749,64 €				
Bacs de collecte	344 750,00 €		344 750,00 €	111 306,24 €				Fin 2
Bornes aériennes PAV	18 000,00 €		18 000,00 €	8 985,60 €				
Echanges moteurs, boîtes de vitesses, autres	30 000,00 €		30 000,00 €					
Déchetteries	513 900,00 €	261 755,00 €	775 655,00 €	517 919,17 €	67%	226 694,00 €	96%	548 961,00 €
Amplifyrol		251 221,00 €	251 221,00 €	251 220,62 €				
Bennes de déchetterie	35 500,00 €		35 500,00 €	33 039,60 €				
Capot plastique pour benne papier	2 400,00 €		2 400,00 €					
Gardes corps	6 000,00 €		6 000,00 €					
Panneaux signalétiques déchets	40 000,00 €		40 000,00 €	27 702,00 €				
Projecteurs LED	30 000,00 €		30 000,00 €					
Travaux de déchetterie	400 000,00 €	10 534,00 €	410 534,00 €	190 172,31 €		218 480,00 €		
Portail Coucy le Château						5 874,00 €		
Travaux alarme Leuilly						2 340,00 €		
Travaux Liesse caméra baie info				5 160,00 €				
Remplacement portail Pontavert (Sinistre)				1 144,64 €				
Travaux Crépy alarme				7 128,00 €				
Pontavert vidéo surveillance enregistreur caméra				2 352,00 €				
Complexe	68 800,00 €	824 593,00 €	893 393,00 €	751 045,50 €	84%	106 000,00 €	96%	36 347,50 €
Sièges de bureau		6 284,00 €	6 284,00 €	6 283,12 €				
TRAVAUX SITE		749 253,00 €	722 578,00 €	672 199,12 €		106 000,00 €		
Travaux alarme incendie VA		13 875,00 €	13 875,00 €	13 874,40 €				
Automate B100		7 059,00 €	7 059,00 €	7 718,40 €				
ASVI Liesse		5 160,00 €	5 160,00 €					
ASVI Crépy		2 952,00 €	2 952,00 €					
Simplidb		40 010,00 €	40 010,00 €	40 009,20 €				
Compresseur atelier	13 000,00 €		13 000,00 €					
Cnc de boîte de vitesses	7 000,00 €		7 000,00 €					
Divers outillages atelier	5 000,00 €		5 000,00 €					
Travaux complexe	35 000,00 €		35 000,00 €	3 970,20 €				
Onduleur	4 200,00 €		4 200,00 €					
Eclairage site	1 400,00 €		1 400,00 €					
Borne de recharge	700,00 €		700,00 €					
Armoire sécurisée	1 500,00 €		1 500,00 €					
Armoires entretien et vestiaire	1 000,00 €		1 000,00 €					
Mise en place éclairage site passage piéton				1 390,80 €				
Onduleur site				4 194,84 €				
Lampe LED bureau				998,42 €				
Machine à laver				407,00 €				
Communication	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	13 440,00 €	45%	5 760,00 €	64%	
Site internet	30 000,00 €		30 000,00 €	13 440,00 €		5 760,00 €		
Prévention	394 040,00 €	62 920,00 €	456 960,00 €	269 864,68 €	59%	- €	59%	187 095,32 €
Compostage / Panneaux sites compostage partagé	394 040,00 €	62 920,00 €	456 960,00 €	269 864,68 €				
Informatique et matériels de bureau	7 100,00 €	- €	7 100,00 €	6 156,00 €	87%	- €	87%	
SWICHT 48 Ports	3 600,00 €		3 600,00 €	2 688,00 €				
Nas sauvegarde	3 500,00 €		3 500,00 €	3 468,00 €				
TOTAL	1 636 390,00 €	2 437 490,00 €	4 073 880,00 €	2 761 427,00 €	68%	666 620,00 €	84%	

Les investissements prévus en 2025

OPERATIONS	Coûts previsionnels 2025
Collecte du verre	46 800,00 €
Bornes a verre	46 800,00 €
Ancien Centre d'enfouissement technique	100 000,00 €
Torchère	100 000,00 €
Collecte sélective	411 200,00 €
Bacs de collecte	124 500,00 €
Système de mesure	15 500,00 €
Bornes PAV	3 600,00 €
Nudges PAV	12 600,00 €
Véhicule de collecte 26 T	240 000,00 €
Echange moteurs, boites de vitesses, autres	15 000,00 €
Déchetteries	494 150,00 €
Gardes corps	12 000,00 €
Projecteurs led	30 000,00 €
Transpalette	550,00 €
Travaux gouttières	5 000,00 €
Panneaux de signalétique	15 000,00 €
Echange moteurs, boites de vitesses, autres	15 000,00 €
Tondeuse	2 600,00 €
Packmat	135 000,00 €
Amplyrol	250 000,00 €
Travaux de Lizy	25 000,00 €
ASVI	4 000,00 €
Complexe	103 700,00 €
Fauteuils ergonomiques	3 000,00 €
Mobilier salle de réunion / réfectoire	3 000,00 €
Compresseur	13 000,00 €
Vérin de fosse	6 000,00 €
Réseau air	12 000,00 €
Enrouleurs pneumatiques	2 500,00 €
Travaux garage	50 000,00 €
Travaux douche	10 000,00 €
Bétonnière	500,00 €
Amoires vestiaire	3 000,00 €
Echaffaudage	700,00 €
Communication	6 100,00 €
Potences Ecomanisfestation	6 100,00 €
Prévention	162 000,00 €
Panneaux sites compostage partagé	42 000,00 €
Composteurs	120 000,00 €
Informatique et matériels de bureau	17 000,00 €
Ordinateurs Portable	1 900,00 €
Imprimante	2 400,00 €
Switch 48 ports	2 200,00 €
TV Connectée et pied	10 500,00 €
TOTAL	1 340 950,00 €

Les recettes d'investissement en 2025

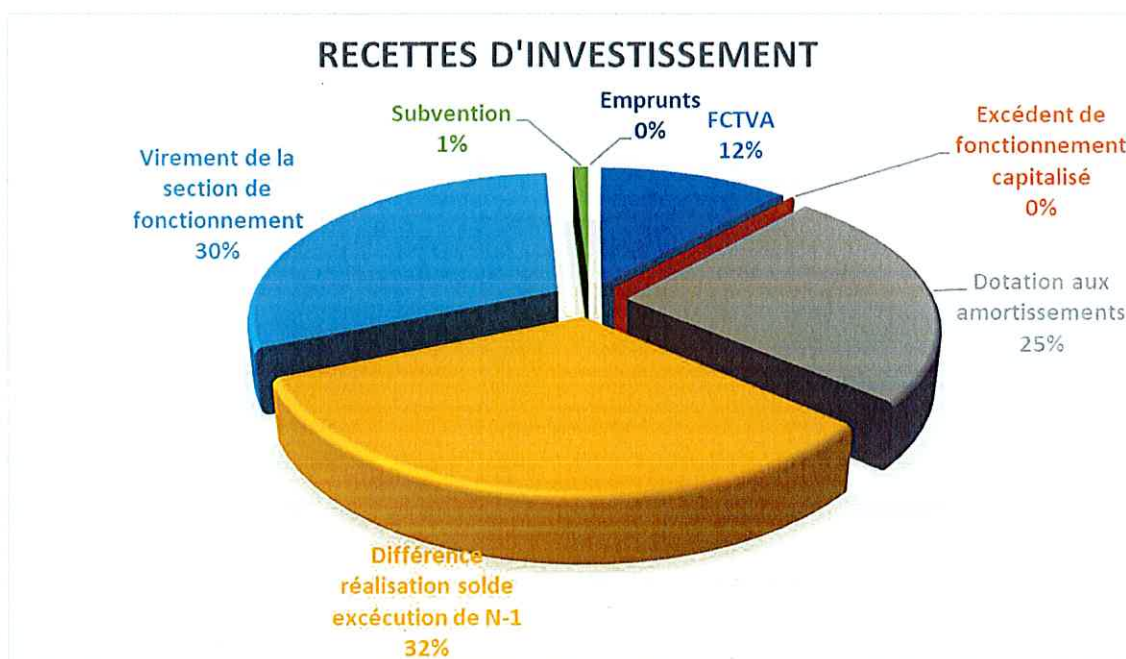
Elles sont constituées de l'autofinancement qui repose sur la dotation aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement prévus pour 1 174 708 € (55 % des recettes contre 52% en 2024), alors que l'excédent antérieur reporté en fonctionnement au 002 est de 1 276 401€.

Le FCTVA est de 453 000€ et les autres participations sont de 36 876€ (RAR).

Ils seront inscrits en recettes d'investissement.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt en 2025.

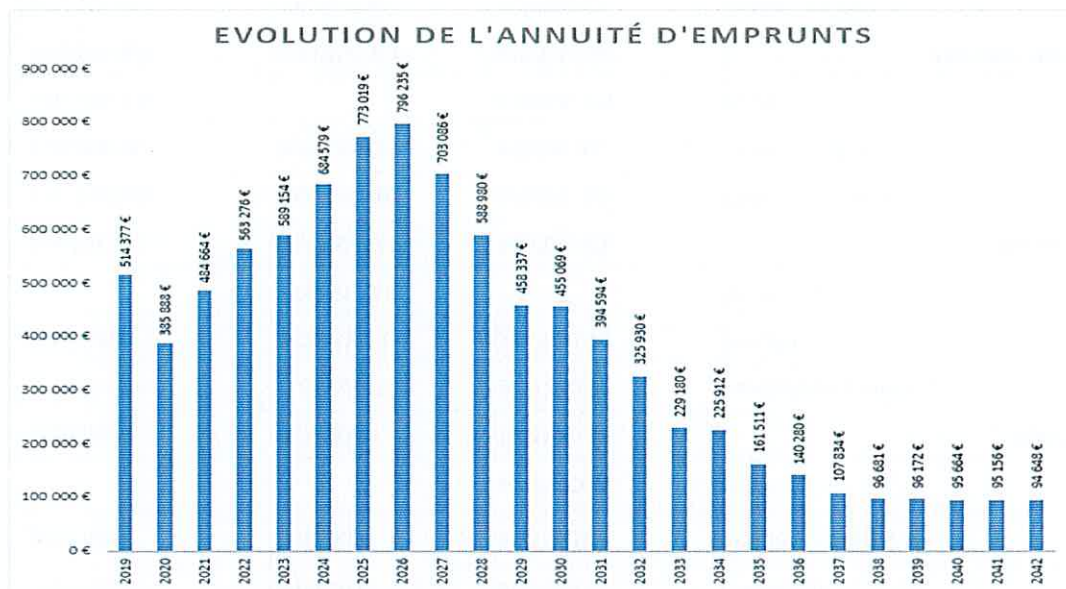
Sont également reportés le résultat n-1 à hauteur de 1 248 115.16€ et le virement de la section de fonctionnement équilibrerait la section à hauteur de 1 174 708€.



La maîtrise de la dette

Afin de financer les investissements 2025, il n'est prévu pas de recourir à un emprunt d'équilibre.

8.50% de la contribution versée en 2025 par habitant seraient destinés au paiement de l'annuité (7.58% en 2024 et 7.06% en 2023).



	Capital	Intérêt	Annuité	Coût / habitant	Capital restant du
2025	659 841,89 €	113 176,89 €	773 018,78 €	8,91 €	4 416 880,36 €
2026	689 940,78 €	106 294,57 €	796 235,35 €	9,18 €	3 726 939,58 €
2027	610 799,40 €	92 286,50 €	703 085,90 €	8,10 €	3 116 140,18 €
2028	508 995,69 €	79 983,92 €	588 979,61 €	6,79 €	2 607 144,49 €
2029	388 211,27 €	70 125,97 €	458 337,24 €	5,28 €	2 218 933,22 €
2030	394 442,33 €	60 626,61 €	455 068,94 €	5,25 €	1 824 490,89 €
2031	343 387,28 €	51 206,75 €	394 594,03 €	4,55 €	1 481 103,61 €
2032	283 215,30 €	42 714,84 €	325 930,14 €	3,76 €	1 197 888,31 €
2033	193 738,37 €	35 441,43 €	229 179,80 €	2,64 €	1 004 149,94 €
2034	196 112,94 €	29 798,56 €	225 911,50 €	2,60 €	808 037,00 €
2035	136 913,68 €	24 597,03 €	161 510,71 €	1,86 €	671 123,32 €
2036	118 893,21 €	21 386,79 €	140 280,00 €	1,62 €	552 230,11 €
2037	89 500,78 €	18 333,71 €	107 834,49 €	1,24 €	462 729,33 €
2038	81 217,61 €	15 462,91 €	96 680,52 €	1,11 €	381 511,72 €
2039	83 642,70 €	12 529,62 €	96 172,32 €	1,11 €	297 869,02 €
2040	86 155,26 €	9 508,86 €	95 664,12 €	1,10 €	211 713,76 €
2041	88 758,49 €	6 397,43 €	95 155,92 €	1,10 €	122 955,27 €
2042	91 455,27 €	3 192,45 €	94 647,72 €	1,09 €	31 500,00 €
2043	14 000,00 €	952,88 €	14 952,88 €	0,17 €	17 500,00 €
2044	14 000,00 €	444,68 €	14 444,68 €	0,17 €	3 500,00 €
2045	3 500,00 €	31,76 €	3 531,76 €	0,04 €	0,00 €
TOTAL	4 613 992,92 €	745 973,57 €	5 359 966,49 €		

Hypothèses d'investissements d'ici trois ans

EQUIPEMENTS	Coûts prévisionnels 2026	Coûts prévisionnels 2027	Coûts prévisionnels 2028
Collecte du verre	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €
Bornes à verre	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €
Collecte sélective	390 000,00 €	130 000,00 €	390 000,00 €
BOM	260 000,00 €		260 000,00 €
Echanges moteur	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Bacs de collecte	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Déchetteries	53 000,00 €	353 000,00 €	53 000,00 €
Ampliroll		300 000,00 €	
Travaux	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Bennes déchetterie	38 000,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €
Complexe	57 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Travaux	50 000,00 €		
Mobilier de bureau	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Outillage	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Communication	- €	- €	- €
Prévention	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Composteurs - Lombricomposteurs	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Informatique et matériel de bureau	5 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Divers matériels informatique	5 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL	633 500,00 €	624 000,00 €	584 000,00 €

NB : les éléments chiffrés fournis dans ce rapport correspondent aux données connues à la date de son élaboration. Ils sont susceptibles d'évoluer.





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 25 FEVRIER 2025**

Date de la convocation : 18 février 2025

Date d'affichage : 18 février 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 25 février à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs de THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège Monsieur ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur BIEDAL Pierre, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur KAMINSKI Frédéric et LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame BALITOUT Jacqueline, DRUET Pierrette, Messieurs BERTELLOT Pierre, JUILLIART Serge, CARLIER Rémi, PIERRE Dominique

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice et FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, SECLIER Valérie, BERNARD Evelyne, Monsieur RASERO Philippe

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, TENAILLON Marie Angéline, Monsieur CAUX Patrick, WARNIER Eddy, RICHARD Philippe

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, directrice générale et Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable, Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte, des encombrants et des points d'apports volontaires et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs.

Madame Béatrice LEBEL a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 28

Nombre de votants : 32

25022025-5. Contribution des Communautés de Communes et d'Agglomération pour 2025

Après débat d'orientation budgétaire, Monsieur Le Président propose d'augmenter la contribution annuelle des membres adhérents de 1€ soit de 0.96%, correspondant à une augmentation de 0.77% sur la contribution totale à percevoir. Elle serait donc de 105€ par habitant.

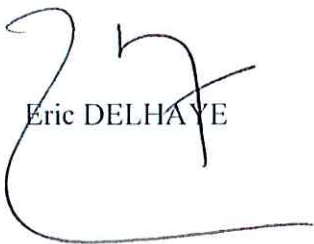
Après avis favorable du bureau, le **comité syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

- d'augmenter la contribution de 1€ la passant à 105€ par habitant,
- d'inscrire la recette au compte correspondant.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

La Secrétaire,


Béatrice LEBEL

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

